



## 178974 - Est il permis de dire: Untel est mon bienfaiteur?

---

### question

Est il permis à une personne de dire d'un autre : Untel est mon bienfaiteur?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

En principe, c'est Allah Très haut qui est le Bienfaiteur puisque c'est Lui qui comble ses fidèles serviteurs de Ses grâces manifestes et cachées.

Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Tout le bien provient d'Allah et Lui appartient. Il en est le Fournisseur au fidèle serviteur. C'est Lui qui prend l'initiative de le lui donner sans aucun mérite de sa part. C'est Lui qui le lui donne même quand il ne Lui donne pas satisfaction en raison de sa déviance, de son inattention et de sa rébellion. C'est donc au Transcendant que reviennent louange et remerciement tandis que le fidèle serviteur mérite dénigrement, mise en cause et critique.** Extrait des Fawaid, P.113.

Cela n'empêche pas que l'un de Ses fidèles serviteurs, privilégié par des grâces soit un bienfaiteur pour d'autres fidèles serviteurs d'Allah. Pourtant on connaît l'énorme différence entre la vraie bienfaisance d'Allah envers tous Ses fidèles serviteurs qui englobe la création des bienfaits, la répartition des subsistances et leur acheminement depuis les trésors du Transcendant ]d'une part[ et ]d'autre part[ les bienfaits que de fidèles serviteurs font envers leurs semblables grâce à ce qu'Allah leur a donné en fait de bienfaits placés dans leur possession et dont ils sont devenus les gérants. Le bienfaiteur ne fait que transmettre aux fidèles serviteurs les bienfaits d'Allah.

Aussi la bienfaisance du Créateur est à la mesure de Sa transcendance et la bienfaisance de la créature est proportionnelle à son statut de créature dotée de biens et mandatés (pour leur



redistribution). Le fait d'employer le titre de bienfaiteur ou mécène pour parler de celui qui fait du bien est bien connu dans la langue et dans la loi religieuse. Cependant le sens le plus courant qui vient le premier à l'esprit renvoie à l'affranchisseur.

Al-Bayhaqui (21966) a rapporté que Chourahbil a dit: «un homme se présenta à Abdoullah ibn Massoud et lui dit: «j'ai affranchi un de mes esclaves et lui ai rendu sa liberté. A sa mort, il a laissé des biens. Abdoullah lui dit: **les musulmans ne libèrent pas leurs esclaves suivant la coutume antéislamique. Tu es son héritier et son bienfaiteur. Si tu te sens gêner en héritant de lui, donne nous les biens pour que nous les versions à la Maison des finances.** L'original du hadith est cité par al-Bokhari,7653).

Al-Qadi Iyad (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans al-Machariq (2/18) : **Le Bienfaiteur est l'affranchisseur.** Al-Djassas dit dans ahkam al-qour'an (2/231) : **Le terme Mawlaa désigne celui qui a affranchi. Il est celui qui a accordé le bien consistant dans l'affranchissement. C'est pourquoi on l'appelle Le bienfaiteur.** Il dit encore: «le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a accordé au Bienfaiteur le même droit que le père comme cela s'atteste dans sa parole que voici: **Un enfant ne récompensera son père correctement que s'il le trouvait esclave, l'achetait et lui rendait sa liberté.** (rapporté par Mouslim,1510). Aussi assimile-t-il la libération du père à la récompense de ses services et bienfaits envers son enfant.» Extrait d'ahkam alqour'an (1/169).

Se référer à charh mountahah al-iradat,2/500; kashaf al-quinaa,4/405; ikhtilaaf al-ulamaa,2/85; aniis al-fouqahaa,p.98 et al-fawakih ad-dawani,2/250.

Sur le plan linguistique, Ibn Mandhour (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Le mawlaa, Le Bienfaiteur est celui qui a rendu sa liberté à son esclave.** Extrait de Lissan al-arab (15/405). Se référer à Tahdhib al-lougha (5/205); al-misbah al-mounir (2/614); Tadj al-Arouss (40/243).

Cela étant, rien n'empêche l'emploi de ce titre en parlant de certaines créatures tout en étant conscient de la différence déjà indiquée. Si toutefois l'emploi de l'expression **le Bienfaiteur** traduit une exagération au profit d'une créature ou une surestimation de son rôle, il vaut mieux en empêcher l'emploi car une créature ne peut pas être justement Le Bienfaiteur pour un autre.



Allah le Très haut le sait mieux.